

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9261**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Domaine : " Sciences Humaines et Sociales " - Mention : " Psychologie " spécialité "Psychopathologies interculturelles et psychologie clinique des situations de crise" (Master à finalité Professionnelle)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                          | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur,<br>Université Nice Sophia Antipolis | Président de l'université de Nice, Recteur de l'académie |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de cette formation vise la délivrance d'un diplôme de **psychologie interculturelle clinique et pathologique**, conférant le titre de psychologue loi. Il permettra d'occuper des fonctions de psychologue clinicien au sein de structures dans les secteurs de la santé, du social, de l'éducation, de l'insertion et intégration sociales telles que : maisons de quartiers, foyers d'hébergement, hôpitaux, maisons d'arrêt, collectivités territoriales, etc.... Il permettra également aux psychologues formés à cet effet d'intervenir dans le champ des actions humanitaires en situation d'urgence. En outre, face à la demande sociale croissante de traitement des difficultés liées à l'interculturalité et aux questions de médiations liées aux situations de crises Les titulaires pourront accéder facilement à l'emploi : de réels débouchés existent pour les psychologues formés à ces problématiques. de plus, **le contenu des enseignements favorise la création d'activités par les futurs psychologues dans le champ des interventions sociales et de l'interculturalité.**

**Ce diplôme constitue une spécialisation dans le champ de la psychologie clinique et de la psychopathologie, destinée à des psychologues souhaitant prendre en compte la dimension culturelle dans leur pratique, que celle-ci s'exerce dans les pays industrialisés (populations migrantes), ou dans les pays en voie de développement et en situation de coopération internationale.**

En effet, pour aborder la complexité de la prise en compte de la dimension culturelle dans le domaine de la santé et aux différents âges de la vie, le praticien doit se doter d'une double formation, l'une généraliste, clinique et psychopathologique, l'autre spécifique à l'approche interculturelle des phénomènes cliniques et psychopathologiques.

**Il s'agit, au sein de cette formation de préparer les futurs psychologues aux nouvelles formes de symptômes et problématiques en prenant en compte la dimension interculturelle, et les préparer à de nouvelles configurations d'interventions dans le champ social.**

Cette formation a pour but d'enrichir les outils cliniques traditionnels en offrant aux futurs psychologues des connaissances méthodologiques et théoriques de base en clinique et en psychopathologie interculturelle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le clinicien détenteur de la (spécialité : *psychopathologies interculturelles et psychologie clinique des situations de crises*) peut exercer son métier dans un hôpital général ou spécialisé (Psychiatrie par exemple), mais au delà de ce champ classique. Il peut intégrer les collectivités locales ou territoriales, les C.C.A.S, les C.M.S, les centres de détentions, les maisons d'arrêts, les centres d'éducatifs fermés, les associations de soins pour toxicomanes ou alcooliques, les post-cures, les associations à but social ou humanitaire, les cellules d'urgences, les foyers d'hébergements type C.H.R.S, les institutions oeuvrant dans les champs de la précarité et de l'exclusion et relevant de dispositifs type : contrat de ville, contrat d'intégration, plan local d'insertion par l'économique, programme départemental d'insertion, les associations de prévention, d'intégration et de luttés contre les exclusions, les centres sociaux et les M.J.C des quartiers ou zones d'éducatifs prioritaires ou dans des centres de formation, ou à l'étranger notamment au sein d'O.N.G. Ils peuvent également exercer à titre privé.

La liste est non exhaustive, car il leur restera à inventer de nouvelles formes d'interventions dans des champs spécifiques non encore explorés par la discipline auxquelles la spécificité de la formation les préparera. **En effet le contenu des enseignements favorise la création d'activités par les futurs psychologues dans le champ des interventions sociales et de l'interculturalité.**

tout type d'emploi en psychologie clinique, psychopathologies cliniques et psychopathologies interculturelles. CF/ Liste ci-dessus

### Codes des fiches ROME les plus proches :

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La formation comporte six UE obligatoires :

UE1 Fondements épistémologiques de la relation clinique.

UE2 : Enseignements fondamentaux et théoriques : de la culture à l'immigration.

UE3 : Méthodologie d'approche en clinique interculturelle.

UE 4 :

1°Techniques et recherche d'emploi.

2°Nouvelles technologies

3° Langue vivante

UE 5 : Enseignements théoriques fondamentaux : De l'immigration à l'exil

UE 6 : Méthodologie et modalités pluridisciplinaires d'accueil, de rencontre, d'accompagnement, de prévention et de prise en charge des sujets ou familles en difficultés dans les situations interculturelles

**Liens avec d'autres certifications (cadre 8)**

**Accords européens ou internationaux (cadre 9)**

Troncs communs UE1& UE4 avec les :

Master II Pro. Psychopathologie clinique & Master II Pro. Psychologie clinique et gérontologique.

Convention de partenariat pédagogique et de recherche avec l'université MohammedV/RABAT/ MAROC / U.F.R : de psychopathologie clinique

**Validité des composantes acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | idem                                                                                                                                                                                                                                      |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | idem                                                                                                                                                                                                                                      |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | .                                                                                                                                                                                                                                         |
| Par candidature individuelle                                     | X      | .                                                                                                                                                                                                                                         |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | oui idem                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Habilitation N° 20081005 (Contrat 2008-2011) -(Habilitation par arrêté ministériel en date du 12 septembre 2008

Arrêté du 8 octobre 2004 portant enregistrement au RNCP ([Lien vers le site Legifrance](#))

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

<http://www.unice.fr/>

**Autres sources d'information :**

- Université de Nice Sophia-Antipolis : [www.unice.fr](http://www.unice.fr)

**Lieu(x) de certification :**

UFR LASH (Faculté des lettres Université de Nice Sophia Antipolis)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

UFR LASH (Faculté des lettres Université de Nice Sophia Antipolis)

**Historique de la certification :**

**Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277**